

## ÉDITO

Le comité syndical a adopté le 24 juin des nouveaux statuts visant à d'une part clarifier et mettre à jour les domaines de compétence et les attributions du syndicat, et d'autre part actualiser et parfaire à la marge la gouvernance territorialisée issue des réformes de 2016 et 2019. La forte diversification des activités du syndicat opérée depuis une dizaine d'années nous incite à régulièrement mettre à jour nos statuts. Le parti pris adopté a été de réécrire l'ensemble du bloc des compétences et attributions, de telle sorte à prévenir l'impression de sédimentation qui résultait des différents ajouts historiques et faciliter la lecture des statuts. La nouvelle présentation est plus claire avec le recensement de l'ensemble des activités du syndicat puis, pour chacune d'entre elles, la description des différents modes de gestion possibles. Par ailleurs, le texte proposé vient préciser un certain nombre de règles concernant le rôle des représentants et délégués suppléants, et actualiser le nombre de sièges de délégués au sein du comité syndical, compte tenu de l'évolution de la population. Il revient désormais aux communes et groupements de communes membres du Siéml de se prononcer sur cette modification statutaire. Puisse cette réforme être bien accueillie par nos adhérents, à qui je voudrais garantir que le projet a été pensé pour leur offrir le plus de souplesse possible dans les façons de travailler ensemble. Bel été à tous !

**Jean-Luc Davy**  
président du Siéml

## LE SIÉML RÉFORME SES STATUTS

POUR UNE CAPACITÉ D'ACTION ÉLARGIE ET UNE GOUVERNANCE PRÉCISÉE

La réforme statutaire adoptée par le comité syndical s'articule autour de deux volets complémentaires : compétences et gouvernance. Pour entrer en vigueur, le projet entame une procédure de consultation des collectivités adhérentes.

### Un volet « compétences » pour plus de lisibilité

La réforme propose une présentation plus simple et cohérente des activités du Siéml, désormais regroupées en treize domaines d'intervention, intégrant au passage des initiatives récentes : objets et réseaux connectés, systèmes d'information géographique, autoconsommation individuelle ou collective. Cette nouvelle répartition vise à limiter les effets d'empilement, tout en offrant une vision globale et lisible de l'action du syndicat. Pour chaque domaine, les compétences sont désormais précisément qualifiées (obligatoires, optionnelles, subsidiaires, annexes ou attributions complémentaires), assorties des modes de gestion associés. Cette clarification permet à chaque collectivité d'identifier plus facilement les modalités de coopération avec le syndicat.

### Un volet « gouvernance » clarifié et actualisé

Par ailleurs, le projet de réforme distingue plus nettement le rôle des délégués au comité syndical et des représentants dans les collèges électoraux, et clarifie la gestion des suppléants. Les règles de désignation des représentants des communes et groupement de communes demeurent inchangées, sauf pour les cinq communes d'ALM qui ont transféré une compétence au Siéml (Cantenay-Épinard, Rives-du-Loire-en-Anjou, Saint-Clément-de-la-Place, Saint-Martin-du-Fouilloux et Sarrigné). Elles forment un nouveau collège électoral chargé d'élire un délégué. Ces ajustements, combinés à l'évolution démographique, portent le nombre de délégués du comité syndical de 46 à 50, avec un siège supplémentaire pour cette nouvelle circonscription, un pour Loire Layon Aubance et deux pour ALM.

À noter que cette réforme n'entraîne aucun changement sur les transferts de compétences déjà réalisés, ni sur le règlement financier. Elle vise avant tout à concilier sécurité juridique et agilité opérationnelle, pour mieux répondre aux attentes des collectivités membres.

## CALENDRIER

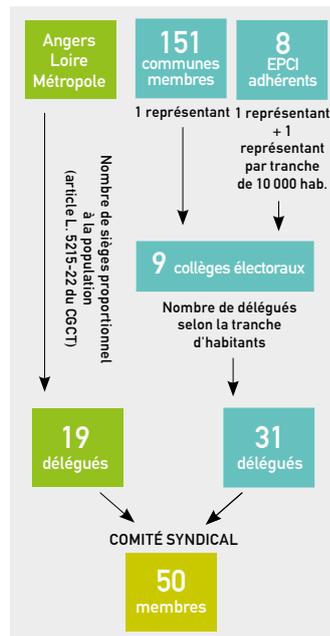
> **24 juin** : adoption du projet de réforme statutaire par le comité syndical.

> **Avant le 14 juillet** : notification du projet de statuts modifiés aux collectivités membres.

> **Dans un délai de 3 mois** : consultation et délibération des membres.

> **Fin 2025** : arrêté du Préfet si les conditions de majorité sont atteintes et entrée en vigueur des nouveaux statuts.

## GOUVERNANCE 2026



→ **Projet de statuts et modalités de délibération à retrouver sur [www.sieml.fr/reforme-statuts-2025](http://www.sieml.fr/reforme-statuts-2025)**

## GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIES DE NOUVEAUX FOURNISSEURS EN PERSPECTIVE

Le groupement d'achat d'énergies du Siéml, composé de 236 membres, poursuit la mise en œuvre de son accord-cadre de quatre ans conclu pour la période 2024-2027. Pour l'électricité, de nouveaux fournisseurs ont été désignés pour les années 2026 et 2027. Le lot 1 sera assuré par le fournisseur Engie, tandis que le lot 2, qui garantit une électricité issue de moyens de production renouvelables à haute valeur environnementale, reste attribué à Octopus Energy. La déclaration du périmètre de consommation aura lieu en septembre 2025 afin de préparer, pour le lot 1, la bascule entre Octopus Energy et Engie au 31 décembre 2025. Concernant le gaz, les contrats actuels resteront inchangés pour 2026. Pour 2027, le marché a été attribué, pour le lot 1 à Total Energies et pour le lot 2 à Alterna, ce qui permettra de poursuivre la dynamique de sécurisation des approvisionnements dans des conditions compétitives. Les premières estimations pour 2026 indiquent une baisse des tarifs d'électricité comprise entre 10 % et 20 % selon les lots, ainsi qu'une légère diminution attendue pour les prix du gaz.

→ **Webinaire d'information le jeudi 4 septembre à 14 heures**

## COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE RENFORCER LA COOPÉRATION LOCALE



Le 4 juillet, le Siéml a réuni les intercommunalité du département ainsi que plusieurs partenaires institutionnels pour la cinquième commission consultative paritaire de la mandature. Cette rencontre a permis de partager les grands enjeux de transition énergétique pour le territoire : consommation et production d'énergies renouvelables : où en est-on en Maine-et-Loire ? Planification énergétique nationale et régionale : quels enjeux pour demain ? Scénarios ADEME Transitions 2050 : quels chemins vers la neutralité carbone ? Dialogue territorial : comment coopérer efficacement pour répondre aux enjeux ? Un moment d'échanges qui invite à renforcer la coopération locale au service de la transition écologique et énergétique des territoires.



### RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Le rapport d'activité 2024 sera envoyé courant juillet aux collectivités pour communication à leur assemblée délibérante. Une version numérique, un document de synthèse, ainsi que les comptes administratifs sont d'ores et déjà téléchargeables.

→ [www.sieml.fr/publications](http://www.sieml.fr/publications)

MAR. 2 SEPT.	Inauguration de la nouvelle génération de station publique de bornes de recharge, seconde phase de déploiement > Cholet
MAR. 9 SEPT.	Réunion du Bureau
JEU. 18 SEPT.	Comité social territorial (CST)
MAR. 23 SEPT.	Commission finances

→ **Agenda 2025 : [www.sieml.fr/agenda](http://www.sieml.fr/agenda)**

## USAGES MUTUALISÉS DU RÉSEAU LORAWAN ADOPTION D'UNE GRILLE TARIFAIRE

Dans le cadre du Territoire connecté, le Siéml déploie une infrastructure de connectivité de type LoRaWAN. Cette technologie offre une communication longue portée et bas débit entre objets connectés, avec une faible consommation d'énergie. Le Syndicat a choisi de mutualiser l'usage de cette infrastructure au bénéfice de l'ensemble des acteurs publics du territoire, afin d'optimiser la gestion des services connectés tout en limitant la multiplication d'équipements terminaux. Plusieurs collectivités et organismes publics ont exprimé leur intérêt pour ce réseau, notamment le Syndicat d'eau de l'Anjou, pour la télé-relève de ses compteurs. La tarification retenue permet de garantir la soutenabilité financière du service tout en restant attractif pour les utilisateurs :

Tranche du nombre $\chi$ d'objets	coût mensuel HT par objet les cinq premières années	coût mensuel HT par objet les années suivantes
$\chi < 500$	0,70 € HT	0,46 € HT
$\chi \geq 501$	0,55 € HT	0,36 € HT

Une communication sera effectuée à la rentrée mais les collectivités peuvent dès maintenant solliciter le Siéml.

### RETOUR SUR



10 JUILLET

Territoire d'énergie Pays de la Loire : passage de relais à la présidence. Jean-Luc Davy, président du Siéml, succède à Laurent Favreau (SYDEV) à la tête de l'entente régionale. Il assurera la présidence pour 18 mois en poursuivant les grands axes stratégiques engagés.



27 JUIN

Les Rendez-vous Siéml à Segré. Élus, techniciens et partenaires ont visité le chantier d'un bâtiment neuf passif : le pôle tertiaire d'Anjou Bleu Communauté. Ce projet intègre plusieurs solutions innovantes, dont un chauffage par géothermie et une installation photovoltaïque en autoconsommation individuelle.



17 JUIN

La donnée géographique au service des politiques publiques : partager, observer, décider. Une cinquantaine d'élus et de techniciens de collectivités et organismes publics ont échangé sur leurs expériences et bonnes pratiques à l'occasion du premier Rendez-vous de la donnée géographique.